

Mapping des startups françaises actrices de la décarbonation de l'industrie **Note méthodologique**

Bpifrance le Hub, France Industrie et Alliance Industrie du Futur publient le premier mapping des startups actrices de la décarbonation de l'Industrie. Ce document vise à partager l'approche méthodologique qui a permis de structurer ce mapping et sélectionner les startups représentées.

1- Critères de définition d'une startup

Pour valider l'éligibilité d'une société à figurer comme startup dans ce mapping, ont été arbitrés les critères suivants :

- Création postérieure à 2010
- Caractère innovant de la société ; forte coloration technologique du service ou produit développé
- Potentiel de scalabilité objectivement reconnu

2- Contraintes administratives et légales

Pour être légitime à paraître dans ce mapping, une startup se doit également de répondre aux 4 éléments suivants :

- Siège social basé en France
- Activité reconnue en 2022
- Société disposant d'un SIREN valide à date de parution du mapping
- Société n'ayant pas réalisé d'exit (pas de rachat ou d'introduction en bourse)

3- Périmètre & grille de lecture

Pour répondre aux enjeux de la décarbonation de l'Industrie, nous avons exigé des startups examinées les deux caractéristiques suivantes :

- Une proposition de valeur adressée à l'industrie : si la société n'a aucun cas d'usage au service d'un industriel à présenter, alors nous considérons qu'il ne fait pas sens de l'intégrer au livrable
- Une diminution tangible de l'empreinte carbone du client via le produit ou service proposé